



Barème honoraires de vente

Barème honoraires mandat exclusif

Prix net vendeur en €	Valeur en pourcentage (%) TTC
< 200 000,00 €	3,5 % TTC
200 000,00 € à 800 000,00 €	3 % TTC
800 000,00 € à 1 200 000,00 €	2,5 % TTC
> 1 200 000,00 €	2 % TTC

Barème honoraires mandat de vente simple

Prix net vendeur en €	Valeur en pourcentage % TTC
< 200 000,00 €	4 % TTC
200 000,00 € à 800 000,00 €	3,5 % TTC
800 000,00 € à 1 200 000,00 €	3 % TTC
> 1 200 000,00 €	2,5 % TTC

Les honoraires sont intégralement à la charge de l'acquéreur

Pourcentage non cumulatif entre les tranches.

Exemple:

*Pour un bien à 250 000 € net vendeur s'applique le pourcentage de 3,5 % TTC pour un mandat simple
(250 000 € x 3,5) / 100 = 8 750 € d'honoraires soit un prix de vente HAI de 258 750 €.*

En cas d'acquisition et de vente d'un bien par nos soins (Ex. : client qui achète un bien par notre intermédiaire et souhaite vendre son bien également par notre intermédiaire), une réduction de 0,5 % TTC s'appliquera sur le barème ci-dessus mandat simple ou mandat exclusif selon le cas pour le bien à vendre.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Barème applicable à partir du 30 mars 2021 (modifiable sans préavis)